



PREFET DU FINISTERE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Dossier suivi par : Mme Mingot
Tél : 02 98 62 72 73
Fax : 02 98 62 77 55
E-mail : marie-france.mingot@finistere.pref.gouv.fr
Sous-préfecture de Morlaix
Dossier suivi par : Mme Kencous
Tél : 02 98 37 75 21
Fax : 02 98 22 13 19
E-mail : marie-france.kencous@premiere-atlantique.gouv.fr
Division « action de l'Etat en mer »
Bureau Littoral

Le 04 janvier 2011
2-134-2011

Le préfet maritime de l'Atlantique
Le sous-préfet de Morlaix

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Comités de pilotage du projet de site d'importance communautaire «baie de Morlaix» (site FR 5300015) désigné au titre de la directive « Habitats » et de la zone de protection spéciale «baie de Morlaix» (site Natura 2000 FR5310073) désigné au titre de la directive « Oiseaux ».

P.jointes: 1 compte-rendu.
1 diaporama.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion d'installation des comités de pilotage Natura 2000 « Baie de Morlaix ».

Le sous-préfet de Morlaix

Jean-Yves CHIARO

L'adjoint du préfet maritime de
l'Atlantique

Loïc LAISNÉ

DESTINATAIRES

M. le préfet du Finistère
M. le sous-préfet de Morlaix
M. le préfet maritime de l'Atlantique
M. le commandant de la zone maritime Atlantique
Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bretagne
M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique / Manche Ouest
MM. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère et le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Finistère
M. le directeur départemental de la cohésion sociale
M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
M. le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
M. le directeur de l'agence de l'eau Loire - Bretagne
M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
M. le directeur du musée national des histoires naturelles
M. le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
M. le président du conseil régional de Bretagne
M. le président du conseil général du Finistère
M. le maire de Carantec
M. le maire de l'île de Batz
M. le maire de Henvic
M. le maire de Locquénoyé
M. le maire de Morlaix
M. le maire de Plouezoc'h
M. le maire de Plouenan
M. le maire de Plougasnou
M. le maire de Roscoff
M. le maire de Saint Martin des champs
M. le maire de Saint Pol de Léon
M. le maire de Santez
M. le maire de Taulé
M. le président de la communauté d'agglomération de Morlaix Communauté
M. le président de la communauté de communes du Pays Léonard
M. le président du syndicat intercommunal à vocation multiple de Morlaix Saint-Martin des Champs
M. le président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon-Trégor
M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
M. le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Finistère
M. le président du syndicat des pilotes portuaires
M. le président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Finistère
M. le président de la fédération des comités locaux des pêches et des élevages marins du Finistère
M. le président de la chambre syndicale nationale des algues marines
M. le président de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne Nord
M. le président du syndicat des énergies renouvelables
M. le président d'armateurs de France
M. le président de la compagnie maritime « Brittany Ferries »
M. le président de la chambre d'agriculture du Finistère
M. le président du syndicat départemental de la propriété rurale

M. le président de la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix
M. le président de l'union nationale des industries des carrières et matériaux
M. le président de la fédération départemental des chasseurs du Finistère
M. le président du comité départemental du tourisme
M. le président de la fédération départementale des randonneurs pédestres
M. le président de la fédération départementale des randonneurs équestres
M. le président du comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère
M. le président du comité départemental de la fédération française d'études et de sports sous-marins
M. le président de la fédération de chasse sous-marine passion
M. le président de l'association de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine fluvial
M. le président de la fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques
M. le président de l'association nautisme en Finistère
M. le président de l'association Bretagne-Vivante-SEPNB
M. le président de l'association Eau et rivières de Bretagne
M. le président du groupe ornithologique breton
M. le président de l'association Force 5
M. le président de l'association pour la sauvegarde des sites de Roscoff et la mise en valeur de son patrimoine
M. le président de l'association "Les amis de Trégondern"
M. le président de l'association de défense de l'environnement et des activités agricoles de l'île de Batz
M. le président de l'université de Bretagne occidentale
M. le directeur de la station biologique de Roscoff
M. le directeur d'Océanopolis

Copies intérieures

Préfecture du Finistère
Sous-préfecture de Morlaix
Préfecture maritime Atlantique
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITT/ENV-SEC/AEM - Archive (3.8.4)



PREFET DU FINISTERE
PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Comités de pilotage des sites Natura 2000 « baie de Morlaix »

Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix

Réunion du 28 septembre 2010

Le 28 septembre 2010 a eu lieu, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Chluro, sous-préfet de Morlaix, et de Monsieur Loïc Laisné, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, la réunion d'installation des comités de pilotage des sites Natura 2000 de la baie de Morlaix.

En ouvrant la séance, M. Chluro, sous-préfet de Morlaix, tient à remercier la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix d'accueillir la séance d'installation du double comité de pilotage des sites Natura 2000 « Baie de Morlaix ». Après avoir rappelé la composition des comités, il indique que celle-ci sera modifiée prochainement pour intégrer la participation des syndicats d'exploitants agricoles afin d'assurer la représentation des activités agricoles.

Il précise qu'à l'issue de la présentation de Natura 2000, le débat sera engagé sur la poursuite de la démarche et les modalités d'action appropriées, notamment avec l'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs. Il rappelle aussi que l'Etat finance l'opérateur pour le recrutement, durant deux ans, d'un chargé de mission qui aura la charge de réaliser les documents d'objectifs des sites.

M. Laisné, adjoint au préfet maritime, confirme qu'il y a une vraie volonté de faire travailler les membres du comité de pilotage ensemble. L'ambition de cette première réunion est effectivement de présenter la constitution du réseau Natura 2000 en mer, site particulièrement important tant du point de vue de la superficie qu'en terme d'enjeux en matière de biodiversité mais aussi d'usages.

Il rappelle la volonté des autorités de l'Etat d'associer tous les acteurs de cette portion du littoral à la mise en place des orientations de gestion les plus favorables à sa préservation ainsi qu'au maintien des activités humaines s'y exerçant et qu'il est donc essentiel de construire cette politique avec les acteurs locaux, dans un cadre concerté.

M. Ledard, chargé de mission Biodiversité et Natura 2000 en mer à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL) présente la démarche Natura 2000 (diaporama joint), en soulignant que cette politique est déjà bien engagée dans de nombreux sites en Bretagne. Il présente l'articulation du dispositif en rappelant que les deux sites sont désignés au titre de la directive européenne « Oiseaux » et de la directive européenne « Habitats » dans le cadre de l'extension des sites en mer effectuée en 2008. Il souligne que le dispositif est fondé sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs et s'articule autour de plusieurs points fondamentaux comme la transparence et la concertation. Cette démarche est aussi fondée sur une gestion contractuelle des sites en intégrant les autres politiques publiques.

Il présente ensuite le rôle du comité de pilotage et le rôle de l'opérateur puis décline les différentes phases d'élaboration du document d'objectifs et l'articulation des contrats et des chartes Natura 2000. Enfin, il développe le mécanisme des études d'incidences en donnant quelques exemples de financements contractuels.

Après la présentation du cadre général, il rappelle l'historique de la création par arrêté, en 1991, du site « Baie de Morlaix » au titre de la directive « Oiseaux » puis l'arrêté du 4 mai 2007 instaurant le site d'importance communautaire (directive Habitat) de la « baie de Morlaix ». L'extension en mer a été officialisée par arrêté du 31 octobre 2008 pour ce qui concerne la ZPS au titre de la directive Oiseaux et par la publication au journal officiel de la communauté européenne le 22 décembre 2009 pour ce qui concerne le site d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats.

Les deux sites Natura 2000 créés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » comprennent des espaces marins mais s'enfoncent aussi de façon importante dans les estuaires.

Ces sites « Oiseaux » et « Habitats » se juxtaposent pour des questions de rationalité en terme de gestion.

M. Ledard souligne que plusieurs travaux scientifiques d'acquisition de connaissances ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation avec les données du réseau Rebenf (le fond de la baie est déjà cartographié), mais aussi grâce à de nouvelles données comme celles issues de l'imagerie satellitaire. Il précise aussi que l'agence des aires marines protégées (AAMP), dans le cadre de ses attributions d'aide aux opérateurs, a passé un marché « habitats », dont les données seront disponibles fin 2011. De même, des travaux sont en cours sur le recueil de connaissances pour les oiseaux. A ce titre, il souligne l'importance du site pour la sterne caugék et la sterne de Dougall, dont les sites Natura 2000 « baie de Morlaix » sont les seuls endroits de reproduction en France.

A l'issue de cette présentation, M. Ledard précise le calendrier de la démarche et rappelle les principales étapes :

- le choix de l'opérateur ;
- le recrutement d'un chargé de mission (financement DREAL) dès l'opérateur retenu ;
- l'élaboration du document d'objectifs (2 ans) ;
- la validation du document d'objectifs par le comité de pilotage ;
- l'approbation du DOCOB par les préfets ;
- la mise en oeuvre des actions sur le terrain dans le cadre de la phase animation.

Le sous-préfet complète l'exposé en indiquant que la réussite de la démarche nécessite une forte implication des acteurs de terrain qui ont la meilleure connaissance du site. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une réunion décisionnelle mais que l'objectif est de recueillir les candidatures à la mission d'opérateur en vue de l'élaboration du DOCOB qui comprendra les états des lieux sur le plan biologique et concernant l'ensemble des activités socio-économique, ainsi que les propositions de gestion. Il souligne qu'à ce titre les élus, qui ont la charge de porter l'expression de l'intérêt général, sont tout naturellement enclins à jouer ce rôle fédérateur qui revient à l'opérateur.

Il propose de recueillir dans un délai d'un mois les candidatures, rappelant que l'Etat financera intégralement un chargé de mission à plein temps pendant deux ans. Il sera placé auprès de l'opérateur pour réaliser ce travail et bénéficier de l'aide des services de l'Etat. Sous l'autorité de l'opérateur, il mènera les concertations de terrain nécessaires. Il mentionne enfin que l'opérateur et le chargé de mission devront prendre en considération tous les usages du site, favoriser l'appropriation de la démarche par tous et travailler en étroite relation avec le comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an, et plus selon les besoins.

Il souligne par ailleurs l'intérêt de la création d'un site Internet par l'opérateur pour faciliter l'information des groupes de travail (mise en ligne des comptes rendus de réunion, des dates de réunions, etc). L'ouverture d'un site dédié par l'opérateur permettrait de donner en temps réel de l'information.

M. Pouliquen, maire de Locquénoët et vice-président de Morlaix communauté, tient à indiquer que les élus travaillent depuis quarante ans sur la gestion de la baie de Morlaix. Il relève la multiplication d'organismes et structures qui prennent en compte le littoral (schémas d'aménagement et de gestion des eaux, gestion intégrée des zones côtières, charte des espaces côtiers, atelier « littoral », convention avec le conseil général du Finistère, avec Bretagne vivante, avec le conservatoire du littoral et des rivages lacustres, projet de schéma de cohérence territoriale avec un volet maritime) et la nécessité de rechercher un lien et une concertation pour une meilleure lisibilité des actions.

En réponse, le sous-préfet convient qu'il existe plusieurs outils qui n'ont pas les mêmes objectifs mais sont convergents et se complètent. Il ajoute que cette situation milite pour une prise en charge de la démarche Natura 2000 par les élus qui sont au cœur du dispositif. Il reconnaît que ce type de démarche demande un investissement en temps, mais il lui paraît difficile de ne pas réunir chaque fois que nécessaire les partenaires pour construire dans la concertation une telle démarche.

M. Laisné ajoute que Natura 2000 est une démarche en cours et que les éléments de cette politique se recoupent partiellement avec les points évoqués par les élus de la baie de Morlaix sur les aspects de volet maritime des SCOT et la GIZC. Tous ces dossiers convergent et c'est à ce titre que les élus sont légitimes pour conduire cette démarche, notamment pour veiller à la cohérence des actions conduites dans ces différentes thématiques.

Répondant à une interrogation de Mme Borgue, adjointe au maire de Taulé et vice-présidente de Morlaix Communauté, sur la possibilité d'une candidature commune de deux communautés de communes, M. Chiaro confirme cette possibilité en mentionnant toutefois la nécessité et l'intérêt d'un chef de file pour assumer les conventionnements.

En réponse à M. Le Pors, maire de Santez et vice-président de la communauté de communes du pays léonard, qui souhaite savoir qui organise la concertation, le sous-préfet précise qu'après la désignation de l'opérateur et le recrutement du chargé de mission, c'est l'opérateur qui sera au centre du dispositif avec bien sûr l'accompagnement de l'Etat et de ses services.

M. Laisné rappelle qu'une lettre suffirait à faire acte de candidature de la part des membres du comité de pilotage et M. Ledard précise que dans 90 % des cas en Bretagne, les sites mixtes terre/mer ont comme opérateur une collectivité ou un groupement de collectivités.

M. Le Pors souligne avoir déjà commencé à travailler avec Morlaix Communauté et que ce partenariat entre les deux groupements pourra intervenir rapidement. M. Pouliquen confirme qu'il est possible de créer cette coopération rapidement entre les deux communautés de communes littorales.

Le sous-préfet demande en conséquence aux communautés de communes de confirmer leur candidature par courrier. Il propose qu'ensuite la consultation des membres du comité de pilotage sur celle-ci se fasse par voie électronique. En parallèle, il propose à la DREAI de travailler sur les aspects techniques afin de faciliter ultérieurement le recrutement d'un chargé de mission.

M. Laisné confirme qu'il est favorable à une consultation écrite des membres du COPIL sur la candidature conjointe des deux communautés de communes qui interviendrait.

Les membres n'ayant pas d'observations sur ces propositions, le sous-préfet retient en conséquence qu'une consultation écrite par voie électronique sera organisée en l'absence d'autres candidatures. S'il y avait d'autres propositions, un autre comité de pilotage serait réuni pour un vote solennel.

Le sous-préfet de Morlaix



Jean-Yves CHIARO

L'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique



Loïc LAISNÉ

Liste des participants

Participaient à la réunion :

Mme Horlot, représentant le préfet du Finistère
M. Loïc Laisné, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, accompagné de M. Michel Boutet
M. Michel Ledard et Mme Pauline Chaillon, représentant la DREAL de Bretagne
Mme Françoise Bontemps, représentant le DDTM du Finistère
M. Denis Sède, représentant le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral du Finistère
Mme Pauline Leclerc, représentant le directeur départemental de la cohésion sociale
MM. Olivier Musard et Laurent Germain, représentant le directeur de l'Agence des Aires marines protégées
M. Guy Pouliquen, maire de Locquéno, vice-président de Morlaix Communauté
M. Yves Moisan, maire de Plouézoc'h
M. Yvon Tanguy, maire de Plougastell
Mme Maryse Ollivier-Cloarec, adjointe au maire de Roscoff
M. François Moal, adjoint au maire de Saint Pol de Léon
M. Bernard Le Pars, maire de Santec, vice-président de la communauté de communes du Pays Léonard, accompagné de M. Cadieu (technicien)
Mme Margot Borgne, adjointe au maire de Taulé, vice-présidente de Morlaix Communauté
M. Benjamin Urien et M. Pierre Legendre, de Morlaix Communauté
M. Pierre Jallitier (animateur sage), représentant le président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Léon-Trégor
Mme Dorothée Le Gal, représentant le président du pays de Morlaix
Mme Violaine Merrien, représentant le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
M. Joël Le Gall, représentant le président du comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Finistère
M. Christophe Le Ven et Mme Caroline Le Saint, représentant le président de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord
M. Vincent Mazuré, représentant le président de Nautisme en Finistère
M. Jean Dubeau et M. Bernard Le Floch, représentant le président du comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère
M. Paul Maree, représentant le président du comité départemental de la fédération française d'étude et de sports sous-marins
M. Philippe Gautier, président de la fédération de chasse sous-marine passion
M. Pascal PRIGEN, élu à la chambre d'agriculture du Finistère
M. Daniel Autret et M. Pierre Ménez, représentant le président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère
M. André Lallouder, représentant le président de l'association de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine fluvial du Finistère
M. Jean-Paul Charles, représentant le président de la fédération des associations agréées de pêches et de protection des milieux aquatiques
Mme Mélanie Ausseray et M. Jean-Paul Daniel, représentant le président de la fédération départementale des randonneurs pédestres
Mme Isabelle Gny, représentant le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Yann Jacob et François de Beaulieu, représentant le président de l'association Bretagne-Vivante-SEPMB
M. Josselin Boireau, représentant le président du groupe mammalogique breton (GMB)
M. Jean-Yves Quéménéur, président de l'association Forcé 5
M. Pierre-Marie Guastavino, président de l'association pour la sauvegarde des sites de Roscoff et la mise en valeur de son patrimoine (ASSR), accompagné de M. Philippe Gnyet,
M. Yves Quéménéur, président de l'association "Les amis de Trégondern"
M. Loïc Antoine, représentant le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
M. Eric Thiébaud, représentant le directeur de la station biologique de Roscoff

Étaient excusés :

M. le directeur de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
M. le président du conseil général du Finistère
Mme le maire de Henvic
Mme le maire de Plouénau
M. le président de la compagnie maritime "Britanny Ferries"
M. le président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles du Finistère (Adasea)
M. le président de l'union nationale des industries des carrières et matériaux
M. le président du comité départemental du tourisme
M. le président de l'université de Bretagne occidentale